

Les échos du Conseil de Faculté

Un nouveau Conseil de Faculté s'est tenu (à distance) le 3 décembre.

Nous avons souhaité la bienvenue dans notre Faculté à Mme Daniela Ferreira, qui prend la direction du pôle Master Droit et à Mme Pascale Garcia qui vient renforcer la gestion financière de la Faculté auprès de Mme Laure Balondrade.

Annnonce a été faite de la Journée Portes Ouvertes (à distance) la 6 février prochain, du calendrier des Conseils pour 2021 et du rétablissement de Lexbase.

A l'ordre du jour, l'adoption d'un certain nombre de modalités de contrôle des connaissances pour des DU et M2. L'élément nouveau est surtout l'ouverture à la rentrée prochaine d'une L3 juriste de co-propriété (Formation continue et alternance) portée par notre collègue Anne-Laure Thomat-Raynaud. Cette création (la première en France) enrichit notre offre de formation en Licence.

Dans le prolongement de réunions tenues avec les responsables de mentions de Masters, ont été adoptés un certain nombre **d'ajustements dans la procédure d'admission en Masters** : réduction du nombre de vœux à 3, toujours hiérarchisés, dépôt des vœux du 3 au 17 mai, publications des résultats le 21 juin, confirmation et inscription administrative dans la foulée, dématérialisation des dossiers déposés par les étudiants. Prise en compte de spécificités concernant la FOAD, les formations de l'ESL, Erasmus, FC.

Les capacités d'accueil en Licence et Masters ont été également votées.

Le Pr Marc Nicod a fait le point sur les propositions de la cellule de **continuité pédagogique** qu'il coordonne.

Des précisions ont été données sur le déroulement et la correction des **examens à distance** qui ont commencé le 30 novembre.

En ce qui concerne **l'organisation des semestres pairs** :

- Maintien du calendrier des CM prévu du 4 janvier au 26 mars.
- En l'état actuel des consignes nationales (qui peuvent évoluer) : reprise des enseignements à distance durant le mois de janvier.
- Basculement en présentiel, avec jauge de 50% dès que possible (début février ?)
- Examens en présentiel si possible, au moins pour les matières à TD.

Nous avons terminé par deux points plus financiers :

Confirmation de l'attribution des bourses d'excellence et de réussite (mérite et critère social) pour un total de 20000 euros (doublement par rapport à l'an dernier pour tenir compte des difficultés liées à la crise sanitaire). Merci à Anaïs Toulouzat d'avoir supervisé l'opération.

Attribution de subventions à des associations étudiantes liées à des M2 et à l'association qui s'occupe d'aides alimentaires à des étudiants en difficulté.